

## Méthodologie du croisement de données

### Observatoire des relations entre start-ups et grands comptes piloté par le Médiateur des Entreprises Programme « Je choisis la French Tech » (JCLFT)

#### **Objectif du document :**

Rappeler la méthodologie et le calendrier du croisement des données qui est effectué par les grands comptes à partir de la base de start-ups « JCLFT » gérée par la Direction générale des Entreprises (DGE).

Ce document accompagne la liste des SIREN fourni par la sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques de la Direction générale des Entreprises (Pôle P3E).

Dans le cadre du programme « Je choisis la French Tech », porté par la Mission French Tech et adopté en juin 2023, le ministre délégué au numérique M. Jean-Noël BARROT a confié au Médiateur des entreprises la mission de mettre en place et de piloter un Observatoire pour évaluer la commande publique et privée à destination des start-ups.

L'Observatoire publiera chaque année un **baromètre** présentant l'évolution du recours par les grands comptes aux solutions proposées par les start-ups sur deux années consécutives.

La construction du baromètre « Je choisis la French Tech » (JCLFT) est réalisée, en collaboration avec les services du Médiateur des Entreprises, par la sous-direction de la prospective, des études et de l'évaluation économiques de la Direction générale des Entreprises (Pôle P3E).

#### **Méthodologie du croisement des données :**

1. La première étape est l'**identification d'un contact approprié** pour ce chantier par chaque grand compte en son sein (novembre 2024).
2. Puis la Direction Générale des Entreprises (Pôle P3E) adresse à ces derniers la **base constituée des SIREN des start-ups sous forme de tableau** ( janvier 2025).

De façon à assurer le traitement des données conformément à la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 relative à la statistique publique en France et au règlement général sur la protection des données (RGPD), les données communiquées au Pôle P3E de la Direction générale des entreprises du Ministère de l'économie, des finances et de l'Industrie, sont **exclusivement traitées par des agents publics soumis aux règles de confidentialité et de secret statistique**.

3. Les grands comptes **confrontent les SIREN de leurs bases fournisseurs au tableau fourni**. Ils transmettent **d'ici fin mars 2025** au Pôle P3E leurs données d'achats globaux auprès de leurs fournisseurs et spécifiques auprès des start-ups sur les deux années de référence (2023 et 2024) en vue de la réalisation du baromètre « JCLFT » de l'Observatoire présidé par le Médiateur des Entreprises.

Les informations demandées sur deux années consécutives sont les suivantes :

- Le nombre de start-ups recensées à l'issue du croisement de données ;
- Le montant des achats réalisés auprès des start-ups (en euros) ;
- Le montant des achats globaux des grands comptes (en euros) ;
- Le taux d'achat réalisé auprès des start-ups (montant des achats réalisés auprès des start-ups (en euros) / montant total des achats du donneur d'ordres) ;
- *Facultatif : Les secteurs d'activités des start-ups (un tableau transmis par le pôle P3E sera joint).*

*⚠ Point de vigilance : L'unité utilisée est l'euro.*

#### **Traitement de données :**

Les données d'achat auprès des start-ups transmises au Pôle P3E, qui se chargera de les anonymiser et de les agréger. Conformément aux règles de confidentialité statistique, ce dernier s'engage à ne transmettre ni communiquer aucune donnée individuelle confidentielle à aucun service du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie ni à des tiers. Par ailleurs, les traitements statistiques hors exploitation de données

publiques sont réalisés dans le cadre du Centre d'accès sécurisé aux données dont l'objet principal est d'organiser et de mettre en œuvre des services d'accès sécurisé pour les données confidentielles.

### **Publication des données :**

Les données publiées dans le rapport des travaux de l'Observatoire des relations entre start-ups et grands comptes présidé par le Médiateur des Entreprises sont agrégées et anonymisées de telle sorte qu'aucune entreprise ou entité participant au croisement de leurs données commerciales ne peut être identifiée. Dans le cadre de cette confidentialité, la mention de la contribution des grands comptes au rapport est également volontaire et soumise à leur accord.

Les données publiées dans le rapport de l'Observatoire consistent en des montants globaux des commandes privée et publique aux start-ups sur deux années d'achats consécutives ainsi qu'en la mention de médianes et/ou de moyennes et, éventuellement, de *top-five* des plus gros acheteurs et de *bottom-five* des plus petits acheteurs.

La participation des grands comptes aux travaux de l'Observatoire leur permet de pouvoir mesurer le niveau d'intensité de leurs achats auprès des start-ups. C'est véritablement une opportunité de prise de recul sur leurs achats, tout en étant une étape essentielle de l'évaluation de la politique publique portée par « Je choisis la French Tech ».

### **Contacts :**

Pour de plus amples informations sur l'Observatoire des relations entre start-ups et grands comptes, le point d'entrée au sein des équipes du Médiateur des Entreprises est :

**M. Charles MURACCIOLE-PLA**

Courriel : [charles.muracciole-pla@finances.gouv.fr](mailto:charles.muracciole-pla@finances.gouv.fr)

Tél : 07 86 28 71 35.